Image not found or type unknown

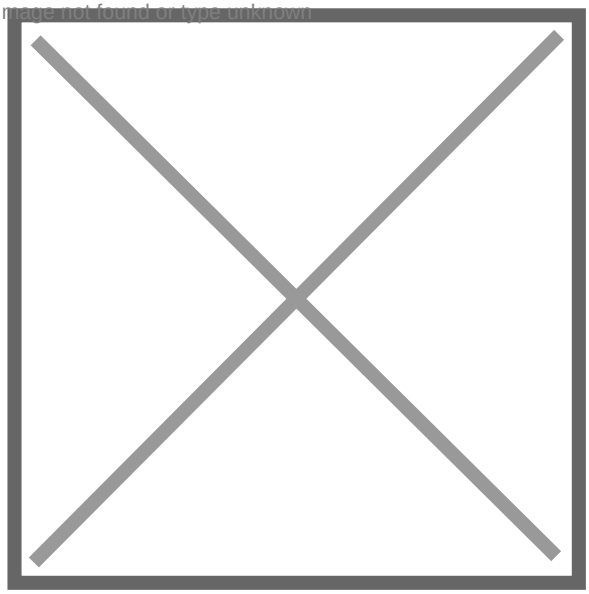

Vente de matèriel (dètecteur de metaux)

Par **bouboule711**, le **19/07/2015** à **12:35**

bonjour

suite a la vente d un détecteur de métaux; l acheteur me demande de le remboursé en totalité car soit disant il ne fonctionne pas alors que cette personne et venue chez moi et la essayer pendant 10 minute il a payer en espèce
et j ai fait un papier par lesquelles je vendais mon bien dans l état, 5 jours plus tard il me téléphone me demande de le remboursé chose que je ne vais pas faire, il m'a menacé lors de sont appel donc j ai déposé une main courante
peut on me dire quelle sont mes recours
a t il des recours
merci d avance et je reste a disposition pour toute question

Par **moisse**, le **19/07/2015** à **15:45**

Bonjour,
[citation]peut on me dire quelle sont mes recours[/citation]
Pour exercer un recours il faut avoir subit un préjudice.
Sinon vous pouvez toujours déposer une plainte pour les menaces à votre endroit.
[citation]a t il des recours [/citation]
Il peut demander l'annulation de la vente en démontrant un vice caché, par exemple que le matériel ne fonctionnait pas AVANT la vente, du moins pas de façon constante et conforme à l'usage auquel il est destiné normalement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés